



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1894

Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'Institut national de formation des infirmiers et professionnels de santé (INFIPP) et la Ville de Lyon pour développer des actions en faveur de la diffusion d'informations sur les ressources en santé mentale

Direction de la Santé

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1894 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES INFIRMIERS ET PROFESSIONNELS DE SANTE (INFIPP) ET LA VILLE DE LYON POUR DEVELOPPER DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LES RESSOURCES EN SANTE MENTALE (DIRECTION DE LA SANTÉ)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La santé mentale est une composante essentielle de la santé. La Constitution de l'organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme suit : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Cette définition a pour important corollaire que la santé mentale est davantage que l'absence de troubles ou de handicaps mentaux.

La pandémie qui nous touche depuis plus de 2 ans a permis de faire émerger la conscience de la nécessité de prise en charge de la santé mentale des français.

Dans ce contexte, La Ville de Lyon a souhaité poursuivre et développer son engagement pour que l'information sur les premiers secours en santé mentale soit intégrée dans la programmation de la semaine des gestes qui sauvent édition 2022 du 13 au 18 juin 2022.

L'Institut national de formation des infirmiers et professionnels de santé (INFIPP) est un organisme de formation depuis 1975 dans le secteur santé, social et éducatif. Fort d'un comité scientifique d'experts en santé mentale, ils sont un acteur majeur ayant initié la formation « premiers secours en santé mentale ».

Le contenu de cette formation est intégré dans la circulaire du 23 février 2022 relative aux actions de sensibilisation et de formation au secourisme en santé mentale dans la fonction publique, qui rend obligatoire dans la fonction publique, la mise en place d'une offre de formation au secourisme en santé mentale, pour les agents volontaires, devant ainsi contribuer au développement d'une culture de la prévention des situations de détresse psychique et à lutter contre la stigmatisation des troubles psychiques.

Les deux parties ont souhaité formaliser leurs engagements mutuels afin d'initier un partenariat qui pourra évoluer et permettra l'accès au grand public comme au personnel de la Ville de Lyon à ces ressources encore trop méconnues.

Ces engagements sont les suivants :

- la Ville de Lyon aide l'INFIPP à communiquer auprès du grand public sur les premiers secours en santé mentale et les ressources disponibles dans les espaces de communication ou événementiels de la Ville de Lyon ;
- l'INFIPP s'engage à proposer un contenu pertinent à destination du public sur la thématique de la santé mentale et de sa prise en charge et à fournir le personnel pour animer cette présentation durant une journée ;
- les partenaires partageront les informations et la documentation scientifique et technique ;

- l'INFIPP sera le prestataire privilégié de la Ville de Lyon pour la mise en place expérimentale de phases de sensibilisation à destination des agents volontaires ;
- la Ville de Lyon sollicitera l'INFIPP pour la mise en place d'un dispositif pérenne de formation de son personnel, en tout état de cause, le bilan de ce partenariat devra permettre aux partenaires de développer un projet commun pour parvenir à l'objectif de sensibilisation du plus grand nombre.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'INFIPP, est adoptée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET